



Bureau des bourses

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) – 2011-2012

Présélection de candidatures

Programmes de bourses d'excellence pour étudiants étrangers du MÉLSQ
Bourses de doctorat en recherche – (V1, 1B, 1I, 1M, 1W)
Bourses de stage postdoctoral – (V2, 2B, 2I, 2M)
Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement – (V3, 3B, 3I, 3M, 3W)

Introduction

Le *Fonds québécois de recherche sur la nature et la technologie* (FQRNT) a été mandaté par le *Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport du Québec* (MÉLSQ) afin d'administrer le Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE). Ces bourses s'adressent aux étudiants et chercheurs étrangers issus de tous les secteurs de recherche, **présélectionnés par un établissement universitaire québécois**, qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche au Québec.

Ce programme se compose de quinze volets :

- les bourses de doctorat en recherche – volets **V1, 1B, 1I, 1M, 1W**
- les bourses de stage postdoctoral – volets **V2, 2B, 2I, 2M**
- les bourses de court séjour de recherche (**options A**) ou de perfectionnement (**options B**) – volets **V3, 3B, 3I, 3M, 3W**.

La description complète du programme se trouve dans les sites suivants :

français : http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/bourses/regles/pdf_lettres/2011-2012/PBEEE/PBEEE_FR.pdf

anglais : http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/bourses/regles/pdf_lettres/2011-2012/PBEEE/PBEEE_ANG.pdf.

Pour la période d'admissibilité en cours, l'Université de Montréal peut proposer **un maximum de vingt-six (26) candidatures**, réparties comme suit :

- Programme général : quatre candidatures par volet, pour un total de 12 candidatures;
- Bourses Québec-Bésil : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
- Bourses Québec-Inde : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
- Bourses Québec-Mexique : deux candidatures par volet, pour un total de 6 candidatures;
- Bourse Québec-Wallonie : une candidature pour chacun des deux volets, pour un total de 2 candidatures.

NOTE : L'Université **peut** présenter un candidat à la fois au programme général et aux bourses réservées Québec Brésil-Inde-Mexique-Wallonie.

Conditions d'admissibilité

Les candidats présélectionnés par l'Université doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la **date de fermeture du concours**, le 1^{er} novembre 2010. De plus, ils ne peuvent présenter qu'une seule demande par année à l'un ou l'autre des différents volets du concours et **ne sont pas admissibles** s'ils ont déjà obtenu une bourse du Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE).

➤ **Bourse de doctorat en recherche (V1, 1B, 1I, 1M, 1W)**

La période d'admissibilité correspond aux **neufs (9) premiers trimestres** d'études de 3^e cycle (doctorat). Tous les trimestres de doctorat comptabilisés avant l'entrée en vigueur de la bourse serviront au calcul de la période d'admissibilité. Les trimestres sans inscription ou effectués à temps partiel seront pris en compte si des attestations du bureau du registraire sont jointes au dossier de candidature.

➤ **Bourse de stage postdoctoral (V2, 2B, 2I, 2M)**

Ces bourses s'adressent aux chercheurs qui ont obtenu leur doctorat depuis au plus deux ans à la date de fermeture du concours ou qui auront déposé leur thèse de doctorat au plus tard le 15 janvier 2012, date limite pour commencer à utiliser la bourse.

De plus, «la recherche postdoctorale doit se faire **dans un autre établissement** que celui qui a décerné le doctorat».

➤ **Bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3I, 3M,3W)**

Ces bourses s'adressent aux étudiants de niveau technique et universitaire (**Option A**) et aux chercheurs ayant complété un doctorat depuis au plus 5 ans à la date de fermeture du concours (**Option B**).

La période visée par cette bourse ne doit pas excéder quatre (4) mois mais peut y être inférieure.

De plus, «le séjour doit se faire **dans un autre établissement** que celui où l'étudiant est inscrit au moment du dépôt de la demande».

Restrictions pour les programmes d'études

- Les candidats ne peuvent utiliser leur bourse pour faire des **études préparatoires**.
- Les candidats engagés dans un **programme de cotutelle** ne sont pas admissibles.
- Les étudiants déjà inscrits à un programme d'études ne sont pas admissibles, **à l'exclusion de ceux qui postulent pour une bourse de doctorat (volet V1, 1B, 1I, 1M, 1W)**.

Citoyenneté et résidence

Les candidats ne doivent pas être citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration de 1976* (L.R. 1985, c: *le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne*) et ne doivent pas avoir entrepris de démarche pour obtenir la citoyenneté canadienne.

IMPORTANT : le boursier qui souhaite modifier son statut au Canada doit **immédiatement** aviser la personne responsable du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers de la FESP. De plus, un boursier qui dépose une demande de modification de son statut (demande de résidence permanente) en vertu des lois canadiennes de l'immigration **perd automatiquement sa bourse d'excellence**.

Conditions d'octroi d'une bourse

Au moment de recevoir leur bourse, les titulaires d'une bourse doivent :

➤ **Doctorat de recherche (Volet 1)**

être détenteurs d'un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) émis par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et d'un permis de séjour

d'étudiant émis par les services consulaires canadiens, valide pendant tout la période d'études au Québec.

- **Stage postdoctoral (Volet 2) OU Court séjour de recherche ou de perfectionnement (Volet 3)**
être détenteurs d'un permis de travail émis par les services consulaires canadiens pour la durée du séjour au Québec.

Valeur des bourses

- **Bourse de doctorat en recherche (V1)**
25 000 \$ par année pour une durée de trois ans (neuf trimestres), avec la possibilité d'une prolongation maximum de 12 mois (allocation mensuelle de 1 000 \$).
- **Bourse de stage postdoctoral (V2)**
35 000 \$ pour une période maximale d'une année, non renouvelable.
- **Bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3)**
3 000 \$ par mois pour une période maximale de quatre mois, non renouvelable.

De plus, le MÉLSQ offrira à tous les boursiers du présent programme :

- l'exemption des frais de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers;
- la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Prenez note que l'entrée en vigueur des bourses doit se situer entre le 1^{er} mai 2011 et le 15 janvier 2012.

Règle de cumul

Le cumul **n'est pas permis** avec les bourses attribuées par :

- des ministères (comme les bourses d'excellence pour étudiants étrangers du MÉLSQ);
- des agences gouvernementales;
- de organismes subventionnaires des gouvernements canadien et québécois.

Cependant, **il est permis** avec des bourses provenant :

- du secteur privé;
- du gouvernement du pays d'origine;
- d'une université.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau des bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (514) 343-6111, poste 6421.

Procédure de sélection des candidats

Étape 1 : présélection à la FESP

- Chaque **unité (département, école, centre, laboratoire)** intéressée procède à une présélection **rigoureuse** pour ne soumettre **qu'une seule candidature par volet**. Il est de la responsabilité de l'unité de s'assurer que le candidat proposé rencontre les conditions d'admissibilité telles que décrites dans le présent document.
- **Aucune** autre candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne de la FESP rejette une candidature soumise par une unité en raison de son inadmissibilité.
- L'unité académique envoie par courriel le dossier complet numérisé à marie.robichaud@umontreal.ca ainsi que le dossier original (par courrier) au **bureau des bourses de la FESP au plus tard le vendredi le 3 septembre 2010**.
- Le comité interne de la FESP évalue les dossiers soumis et se charge de remettre électroniquement au FQRNT les noms des candidats retenus **au plus tard le vendredi le 24 septembre 2010**;

La présélection des candidatures sera effectuée par un comité *ad hoc* de la FESP sur la base des critères d'évaluation proposés par l'organisme, soit :

- l'excellence du dossier universitaire;
 - l'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche;
 - la qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et du milieu de recherche proposé.
- La FESP transmet à chaque candidat, avec copie conforme à l'unité ayant soumis sa candidature, un courriel l'informant si son dossier a été retenu ou non. De même, la FESP transmet au FQRNT les noms des candidats retenus pour participer au concours.

Liste des pièces requises

La **proposition de candidature** doit être acheminée à la FESP par courriel (dossier complet numérisé dans l'ordre suivant) ainsi que par courrier (original) et contenir les pièces suivantes :

- La page de présentation jointe ici bas, à remplir et à mettre SUR LE DESSUS DU DOSSIER;**
- Une photocopie de la page d'identification d'un passeport valide du pays d'origine OU tout document officiel permettant d'établir la citoyenneté;
- Une note de la part du **directeur** de l'unité, **sur papier entête**, confirmant que les conditions d'admissibilité sont respectées;
- La justification de la candidature (maximum 1 page), par le **professeur qui parraine** le candidat, **sur papier entête de l'unité**, en tenant compte des critères d'évaluation suivants :
 - l'excellence du dossier universitaire;
 - l'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche;
 - la qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche **et** du milieu de recherche proposé;
- Une lettre d'intention du candidat (maximum 1 pages);
- Un **C.V. abrégé (2-3 p.)** décrivant le statut académique actuel et les publications, le cas échéant;
- Les photocopies des relevés de notes et des diplômes de toutes les **études universitaires** effectuées, **complétées ou non**.

Étape 2 : candidatures transmises au FQRNT (participation officielle)

- **Le FQRNT invite** tous les candidats présentés par l'Université à postuler, et ces derniers ont jusqu'au 1^{er} novembre 2010 pour compléter leur dossier par voie électronique.
- Les résultats sont dévoilés en décembre 2010 dans les sites du FQRNT et du. MÉLSQ.

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) – 2011-2012

| | | | |
|---|--|---|-----------------------------------|
| Volet 1 <input type="checkbox"/> | Volet 2 <input type="checkbox"/> | Volet 3 : Option A <input type="checkbox"/> | Option B <input type="checkbox"/> |
| <i>Programme général</i> <input type="checkbox"/> | <i>Qc-Brésil</i> <input type="checkbox"/> | <i>Qc-Inde</i> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <i>Qc-Mexique</i> <input type="checkbox"/> | <i>Qc-Wallonie</i> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Identification du candidat

DATE DE NAISSANCE : _____

Monsieur

Madame

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DERNIÈRE UNIVERSITÉ FRÉQUENTÉE DANS LE PAYS D'ORIGINE : _____

Adresse de correspondance

Au pays d'origine : **OBLIGATOIRE**

Au Québec (le cas échéant)

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Code permanent (si disponible) : _____ Programme d'études : _____

OBLIGATOIRE : Superviseur à l'Université de Montréal

UNITÉ : _____

NOM, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Directeur de l'unité

NOM, prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____